



PEFCTM
10-21-3

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

DOSSIER DE RENOUELEMENT A PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Période 2017-2021 (du 01/01/2017 au 31/12/2021)

Document à nous retourner accompagné de votre cotisation

Propriétaire : Commune d ATTIGNAT ONCIN

Représenté par : Jean-Pierre MARTIN

Numéro PEFC : 10-21-3/0235

Numéro de téléphone : 04 79 36 07 69

Adresse mail : mairie-attignat-ocin@orange.fr

Je déclare renouveler à la certification forestière PEFC, après avoir pris connaissance des exigences de PEFC en vigueur : cahier des charges propriétaire¹, cahier des charges exploitation et règles d'utilisation de la marque PEFC (documents disponibles sur le site internet de PEFC France : www.pefc-france.org ou sur simple demande auprès de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes), et accepte que mon adhésion soit rendue publique.

Parcelles cadastrales

La liste de vos parcelles cadastrales, qui ne vous était pas demandée lors de vos précédentes adhésions, est obligatoire et nécessaire depuis 2012. Ces informations ne vous seront pas demandées lors de vos renouvellements futurs (sauf modification de votre propriété). Vous pouvez joindre un extrait de matrice cadastrale ou une liste déjà constituée sous tout autre format, en rayant les parcelles non forestières si vous en possédez. Dans ce cas, corrigez la surface totale indiquée sur le document.

Commune et code postal (1 ligne par commune)	Surface (ha)	Parcelles cadastrales (section + numéro)	Document de gestion (si existant)
ATTIGNAT ONCIN (73610)	331,81		<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS <input type="checkbox"/> RTG <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement Numéro : Date d'expiration :
			<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement Numéro : Date d'expiration :
			<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement Numéro : Date d'expiration :
Surface Totale (ha)	331,81		

Modifications éventuelles de vos données d'adhésion (à renseigner si modification) :

Dénomination du propriétaire :

Identité de son représentant.....

Adresse :

Surface totale de la propriété ha (dans ce cas, merci de recalculer votre cotisation)

Autre modification :

Cotisation pour 5 années civiles² (2017-2021)

<input type="checkbox"/> S ≤ 10 ha ³ :	Forfait de 40 € pour 5 ans	40 €
<input checked="" type="checkbox"/> S > 10 ha ³ :	331,81 ha ³ x 1€ + 25 €	= 356,81 €

Chèque à l'ordre de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ou virement bancaire à :
IBAN : FR76 1780 6008 3872 2499 5100 091 / Code BIC : AGRIFRPP878
Banque : 17806 / Guichet : 00838 / Compte : 72249951000 / Clé : 91
Domiciliation : St Didier au Mont d'Or, Crédit agricole Centre-Est France
Bien préciser vos numéros de facture et PEFC sur le mandat administratif lors du règlement.

fait à Attignat-ocin, le 29 Décembre 2016

Signature (Représentant de Groupement forestier, SMGF, SIGF ou autre : joindre un mandat de représentation / Commune : joindre la délibération du Conseil municipal) :

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne Rhône-Alpes (siège social)
C/o CRPF Rhône-Alpes
Parc de crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex
contact@pefchrhonealpes.com



¹ PEFC France s'engage à informer le propriétaire en cas de modification des cahiers des charges.
² Tarifs au 07/06/2015, susceptibles d'être révisés. Aucun remboursement n'est envisageable en cas de désengagement.
En cas de forêt non productive, un abattement de 50% est possible sur justificatifs, se renseigner auprès de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.
³ Le propriétaire s'engage sur la totalité de sa surface forestière en Auvergne-Rhône-Alpes.

Annexe n°1

Correspondance parcelles forestières parcelles cadastrales

Annexe n°1

Parcelles forestières	Cantons forestiers	section	n° plan	Surface forestière
1		B	49, 50, 129	7.08
2	Mont d'Oncin Sud	B	32, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125	13.37
3		B	92, 93, 33	7.85
4		B	33	6.39
5		B	33	4.46
6		B	33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 81, 591,	6.62
7		B	593, 44	7.74
8		La Relière	B	44, 45
9		B	45, 1, 31	9.85
10	Mont d'Oncin Centre	C	594, 595	9.45
11		B	42, 44	12.15
12		B	42.44	6.55
13		B	43, 44, 45	10.56
14		B	43, 44, 45	8.41
15		B	29	9.75
16	B	29	8.66	
17	B	2	15.06	
18		B	2, 3, 619, 620, 621	6.77
19		B	2	12.64
20	Mont d'Oncin Nord	A	689, 691, 692, 694, 695	9.62
21		B	4, 5, 6, 7, 618, 620	15.62
22		B	2, 618	12.17
23		A	677, 690, 1166, 1167	9.30
24		B	8	11.73
25		B	2	7.96
26		B	2	8.43
27		B	9	9.16
28		B	9, 15, 16	6.80
29	La Charvaz	B	47, 48	17.20
30		B	46, 47	15.60
31		B	46	6.76
32		B	46	1.23
33	Plattières	B	192, 200, 201, 202, 203	1.54
34	Cargassonne	B	70, 172	0.58
	Grosse Pierre	B	106	
total				332.43